

Séance du 20 décembre 2018

**ADMINISTRATION  
COMMUNALE  
de  
SPA**

Présents. Mme S. DELETTRE, Bourgmestre-Présidente; MM. et Mme W.M. KUO, Fr. BASTIN, P. MATHY, Ch. GUYOT-STEVENSON, Y. FREDERIC, Échevins; MM. et Mmes B. JURION, Ch. GARDIER, Fr. GUYOT, N. TEFNIN, M.-P. FORTHOMME, G. BRUCK, Cl. BROUET, Fr. GAZZARD, P. MORDAN, A. FAGARD, A. WEBER, Ph. HOURLAY, S. SINIAPKINE, L. JANSSEN, Y. LIBERT, Conseillers.  
M. L. MARÉCHAL, Président de CPAS sortant non réélu (voix consultative).  
M. Fr. TASQUIN, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

3. Déclarations individuelles d'apparement pour la mandature 2019-2024. Prise d'acte.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et spécialement ses articles évoquant les déclarations individuelles facultatives d'apparement, soit les articles L1234-2 (asbl), L1522-4 (associations de projets) et L1523-15 (intercommunales);

Vu le décret du 7 septembre 2017 modifiant le CDLD en ce qui concerne les déclarations d'apparement et de regroupeement;

Attendu que ce décret dispose entre autres que « Les déclarations d'apparement ou de regroupeement ne peuvent être faites qu'une seule fois, vers une seule liste et pour l'ensemble des mandats dérivés du conseiller communal »;

Attendu que les déclarations d'apparement permettent de répartir les mandats entre groupes politiques dans diverses institutions supracommunales (association de projet, intercommunales, asbl pluricommunales);

A l'unanimité,

P R E N D   A C T E

des déclarations individuelles d'apparement des conseillers communaux:

Nom	Prénom	Apparement
DELETTRE	Sophie	MR
KUO	Wee Min	MR
BASTIN	Francis	MR
MATHY	Paul	MR
GUYOT-STEVENSON	Charlotte	MR
FREDERIC	Yoann	PS
TEFNIN	Nicolas	MR
BROUET	Claude	Ecolo
BRUCK	Gilles	MR
FAGARD	Arnaud	Ecolo
FORTHOMME	Marie-Paule	MR
GARDIER	Charles	MR
GAZZARD	Frank	Ecolo
GUYOT	Françoise	MR
HOURLAY	Philippe	Ecolo
JANSSEN	Laurent	CDH
JURION	Bernard	MR

LIBERT	Yves	CDH
MORDAN	Paul	Ecolo
SINIAPKINE	Sophia	Ecolo
WEBER	Arnaud	Ecolo

Par le Conseil :

Le Secrétaire,  
(s) Fr. TASQUIN

La Présidente,  
(s) S. DELETTRE

-----  
Pour extrait certifié conforme :

Par le Collège :

Le Directeur-général,

La Bourgmestre,

